



n° 143 - Juin 2012

Bilan démographique 2010 en Champagne-Ardenne

Une fécondité élevée, dans la moyenne nationale

Au 1^{er} janvier 2011, la population de la Champagne-Ardenne est estimée provisoirement à 1 335 000 habitants. Avec 3 600 naissances de plus que de décès, la région renoue, en 2010, avec une croissance du solde naturel, grâce à une baisse des décès et une stabilité des naissances. Dans la région, la fécondité atteint un niveau élevé avec 1,98 enfant par femme en âge de procréer, comme au niveau national. En 10 ans, les Champardennais ont gagné 2,5 ans d'espérance de vie et les Champardennaises 1,1 an. Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses ; pour la première fois, l'âge moyen des Champardennais atteint 40 ans.

Pour dix mariages célébrés, neuf Pacs sont conclus. Parmi les mariages, la part des unions entre deux célibataires est de moins en moins élevée. L'âge au premier mariage augmente, dépassant 30 ans en 2010.

Au 1^{er} janvier 2011, la population de la Champagne-Ardenne est estimée provisoirement à 1 335 000 habitants. En raison d'un excédent naturel des naissances sur les décès insuffisant pour combler le déficit migratoire, la région perd de la population, recul estimé à 7 400 habitants depuis 1999. Néanmoins, après trois années de baisse, l'excédent naturel repart légèrement à la hausse avec, en 2010, 3 600 naissances de plus que de décès, loin toutefois du record de l'année 2000, qui connaissait un accroissement naturel de 4 800 personnes. En 2009, avec un excédent de 3 400 naissances sur les décès, le solde naturel avait atteint son plus bas

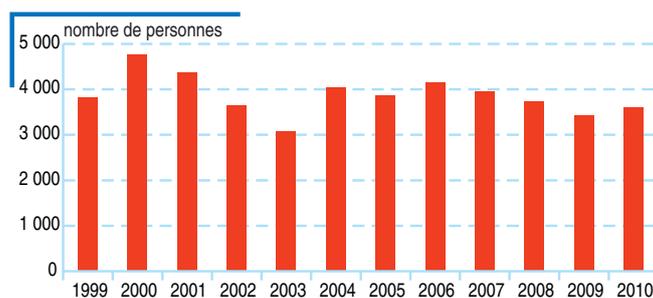
niveau de la décennie, hormis en 2003, année de la canicule. Selon le département, les évolutions du solde naturel sont différentes. Entre 2009 et 2010, l'excédent naturel baisse très légèrement dans l'Aube et les Ardennes. Il augmente dans la Marne en passant de 2 200 personnes en 2009 à 2 300 en 2010. En Haute-Marne, en déficit naturel depuis trois ans, la situation se stabilise avec 70 décès de plus que de naissances, contre 150 en 2009.

Baisse des décès

En 2010, la bonne tenue de l'excédent naturel résulte dans la région de la baisse du nombre de décès (-1,5 %). Les décès domiciliés en Champagne-Ardenne passent de 12 600 en 2009 à 12 400 en 2010. La baisse est la plus forte en Haute-Marne (-6,1 %) et la plus faible dans la Marne (-0,1 %). Deux phénomènes contribuent à la baisse des décès dans la région : d'une part, la baisse démographique et, d'autre part, l'arrivée des classes creuses de la première guerre mondiale aux âges où

www.insee.fr

Solde naturel en Champagne-Ardenne



Solde naturel : naissances domiciliées - décès domiciliés
Source : Insee, statistiques de l'état-civil

Naissances et décès

Unités : nombre et %	Naissances		Décès		Solde Naturel
	2010	Évol. 2009- 2010	2010	Évol. 2009- 2010	
Ardennes	3 253	-1,8	2 705	-1,8	548
Aube	3 722	-0,6	2 902	-0,4	820
Marne	7 178	1,7	4 868	-0,1	2 310
Haute-Marne	1 888	-2,9	1 962	-6,1	-74
Champagne-Ardenne	16 041	-0,1	12 437	-1,5	3 604
France métropolitaine	800 655	1,1	538 358	0,4	262 297

Source : Insee, statistiques de l'état civil

les décès sont les plus fréquents : en 2010, 15,6 % des décès domiciliés en Champagne-Ardenne concernaient une personne âgée d'au moins 90 ans, deux points de moins qu'en 1999.

Les décès survenant de plus en plus tardivement, la part des décès dans les maisons de retraite est de plus en plus élevée. En 2010 en Champagne-Ardenne, 11,3 % des décès ont lieu en maison de retraite et 60,2 % à l'hôpital ou en clinique privée, contre respectivement 8,5 % et 56,9 % en 1999. La part des décès sur la voie publique ou un autre lieu diminue nettement, passant de 9,9 % à 4,4 %, pendant que la part des décès à domicile reste stable à 24,5 %. Le lieu de décès varie selon l'âge, le statut social et le genre. Passé 65 ans, les femmes sont deux fois plus nombreuses à décéder en maison de retraite que les hommes (18,1 % contre 9,3 %). Dans les Ardennes les personnes âgées meurent davantage à l'hôpital (62,7 % des décès contre 49,2 % dans la Marne) et moins souvent en maison de retraite (9,1 %, deux fois moins que dans l'Aube) ; en Haute-Marne, les décès sont aussi plus fréquents à l'hôpital (55,8 %) et moins nombreux à domicile (17,2 % contre 24,2 % dans la Marne).

La fécondité des Champardennaises se maintient à un niveau élevé

En 2010, les naissances domiciliées en Champagne-Ardenne ont été quasi aussi nombreuses qu'en 2009 (16 041 contre 16 062), pendant qu'elles ont augmenté de 1,1 % en France métropolitaine. La hausse des naissances dans la Marne (+1,7 %) compense la baisse dans les trois autres départements : -0,6 % dans l'Aube, -1,8 % dans les Ardennes et -2,9 % en Haute-Marne.

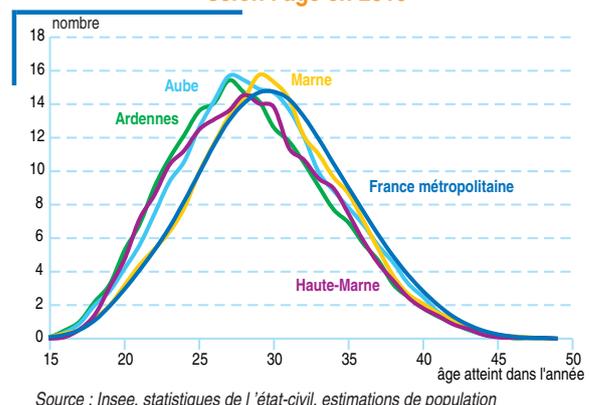
L'évolution du nombre des naissances résulte de l'évolution des comportements de fécondité et de l'évolution du nombre de

L'indicateur conjonctuel de fécondité (ICF)

est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge de l'année considérée demeuraient inchangés. Il est parfois exprimé en nombre d'enfants pour 100 femmes.

femmes en âge d'avoir des enfants (15 à 49 ans). En Champagne-Ardenne, en raison des migrations et du vieillissement général, les femmes d'âge fécond sont de moins en moins nombreuses : entre 1999 et 2010, le nombre estimé de femmes

Nombre de naissances vivantes pour 100 femmes selon l'âge en 2010



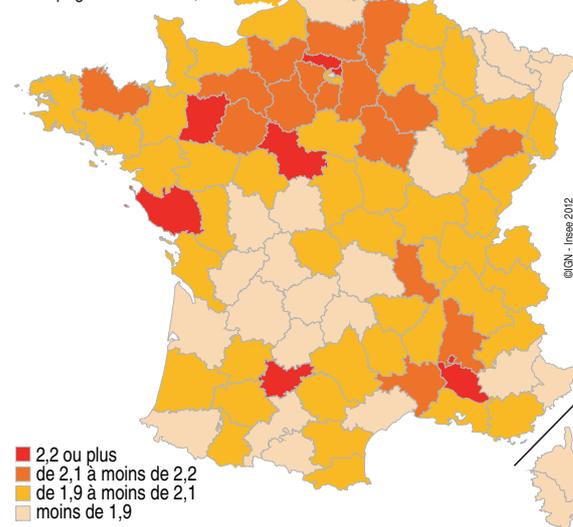
Source : Insee, statistiques de l'état-civil, estimations de population

âgées de 15 à 49 ans diminue de 10,5 %, contre une baisse de 1,0 % au niveau national.

En 2009, l'indicateur conjonctuel de fécondité (ICF) se situe, en Champagne-Ardenne, à 1,98 enfant par femme, comme au niveau de la France métropolitaine. Malgré un très léger repli par rapport à 2008 (1,99), l'ICF se maintient à un niveau bien plus élevé que dix ans plus tôt (1,80 enfant par femme en 1999). Ainsi, si la fécondité des femmes de 15 à 49 ans était restée à son niveau de 1999, la Champagne-Ardenne aurait connu, en 2010, 1 060 naissances de moins que les naissances réellement domiciliées. Depuis 1999, la fécondité des jeunes femmes de 15 à 24 ans est restée stable (0,39 enfant par femme). Elle s'est au contraire fortement accrue chez les femmes âgées de 25 à 34 ans (de 1,18 à 1,28) et de 35 à 49 ans (de 0,24 à 0,32).

Indicateur conjonctuel de fécondité dans les départements en 2009

France métropolitaine et Champagne-Ardenne : 1,98



Source : Insee, statistiques de l'état-civil, estimations de population

Dans la région, l'indicateur conjonctuel de fécondité atteint, en 2009, un maximum dans l'Aube (2,10 enfants par femme) et un minimum dans la Marne (1,92). Dans les Ardennes, bien qu'en nette baisse par rapport aux années 2007 et 2008, il se maintient au-dessus de la moyenne nationale (2,03). En Haute-Marne, il atteint le niveau de France métropolitaine (1,98).

De nombreux facteurs peuvent expliquer les écarts de fécondité entre départements : poids du célibat, niveau de qualifi-

Indicateur conjoncturel de fécondité selon l'âge

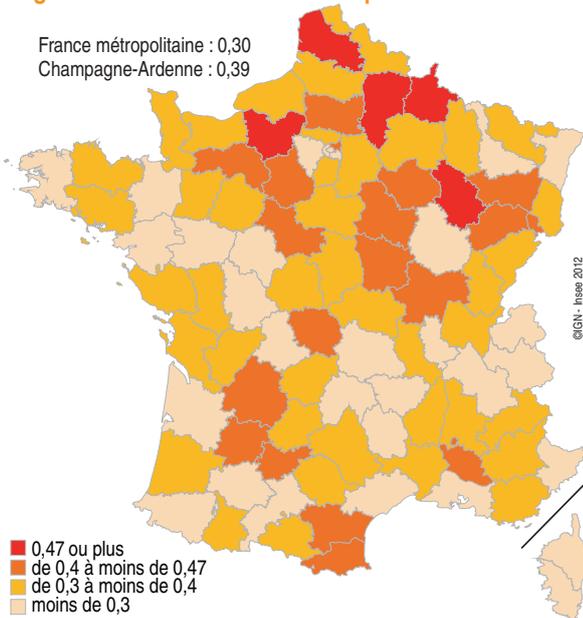
Unités : nombre et %	1999					2009				
	Indicateur conjoncturel de fécondité				Âge moyen des mères	Indicateur conjoncturel de fécondité				Âge moyen des mères
	15-49 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-49 ans		15-49 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	
Ardennes	1,96	0,56	1,18	0,23	28,4	2,03	0,51	1,24	0,28	28,7
Aube	1,81	0,39	1,19	0,24	29,0	2,10	0,43	1,32	0,34	29,2
Marne	1,72	0,29	1,17	0,25	29,0	1,92	0,31	1,29	0,33	29,5
Haute-Marne	1,92	0,49	1,21	0,22	28,6	1,98	0,47	1,23	0,28	28,9
Champagne-Ardenne	1,80	0,38	1,18	0,24	28,8	1,98	0,39	1,28	0,32	29,2
France métropolitaine	1,79	0,30	1,20	0,29	29,6	1,98	0,30	1,29	0,39	30,1

Lecture : une Champardennaise qui aurait à tous les âges les conditions de fécondité de 2009 donnerait naissance à 1,98 enfant.

Source : Insee, statistiques de l'état-civil, estimations de population

Indicateur conjoncturel de fécondité des femmes âgées de 15 à 24 ans dans les départements en 2009

France métropolitaine : 0,30
Champagne-Ardenne : 0,39



Source : Insee, statistiques de l'état-civil, estimations de population

cation des emplois occupés, poursuite d'études supérieures, ruralité... L'écart de fécondité entre départements est le plus marqué aux âges jeunes : dans la Marne, la fécondité des femmes âgées de 15 à 24 ans est la moins élevée de la région avec 0,31 enfant par femme, proche de la moyenne nationale (0,30). Au contraire, dans les Ardennes, l'indicateur de fécondité des jeunes femmes s'élève à 0,51, 2^e taux le plus élevé des départements de France métropolitaine après l'Aisne (0,55). Avec un indicateur de 0,47 la Haute-Marne se situe au 5^e rang des départements français.

Après 25 ans, les écarts entre départements se réduisent : entre 25 et 34 ans, comme entre 35 et 49 ans, l'indicateur conjoncturel de fécondité de la Marne et de l'Aube dépasse même légèrement celui des deux autres départements de la région.

En conséquence, en 2009, l'âge moyen des mères à la naissance présente des écarts selon les départements : il est le moins élevé dans les Ardennes (28,7 ans) et la Haute-Marne (28,9 ans) et le plus élevé dans l'Aube (29,2 ans) et la Marne (29,5 ans). Au niveau régional, il s'établit à 29,2 ans, contre 30,1 en France métropolitaine.

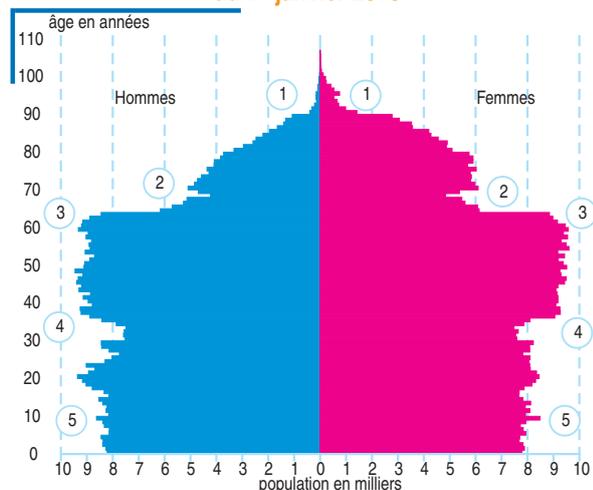
L'âge moyen à la naissance ne cesse d'augmenter : en Champagne-Ardenne, il atteignait 27,5 ans en 1990, soit un an et

huit mois de moins qu'en 2009, pour un écart de un an et dix mois au niveau national. En 2010, dans la région, 3,8 % des nouveaux-nés avaient une mère âgée d'au moins 40 ans, contre 2,3 % en 1999 (respectivement 4,4 % et 3,0 % au niveau national).

En 2010, l'âge moyen des Champardennais atteint 40 ans

Comme au niveau national, avec l'allongement de la durée de vie, la population vieillit. La part des 65 ans ou plus ne cesse d'augmenter alors même que les classes d'âges nombreuses du baby-boom (1946 ou après), n'ont pas encore atteint 65 ans. Au 1^{er} janvier 2010, 16,8 % des Champardennais sont âgés d'au moins 65 ans, soit 1,3 point de plus qu'en 1999. En raison d'un déficit migratoire moins marqué pour les classes d'âges les plus élevées, et même nul chez les 75 ans ou plus, le vieillissement de la population est plus rapide dans la région qu'au niveau de la France métropolitaine où la part des 65 ans ou plus augmente de 0,9 point en dix ans. Entre 1999 et 2010, l'âge moyen des Champardennais augmente de deux ans et quatre mois en passant de 37,7 ans à 40,0 ans. Au niveau national, l'âge moyen progresse sur la même période de un an et huit mois pour atteindre 39,8 ans en 2010.

Pyramide des âges des Champardennais au 1^{er} janvier 2010



- 1 : Classes creuses de la première guerre mondiale
- 2 : Classes creuses de la deuxième guerre mondiale
- 3 : Baby-boom
- 4 : Fin du baby-boom
- 5 : Pic des naissances année 2000

Source : Insee, estimations de population, résultats provisoires

Évolution de la population par groupes d'âges

Unités nombre et %	Population au 1 ^{er} janvier						Répartition		
	Moins de 20 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans ou plus	75 ans ou plus	Moins de 20 ans	20 à 64 ans	65 ans ou plus
1990	397 098	408 444	297 650	65 924	177 847	88 054	29,5	57,3	13,2
1999	355 610	378 179	339 173	62 469	207 835	91 164	26,5	58,1	15,5
2010 (p)	326 649	331 897	368 294	84 419	224 983	119 555	24,4	58,7	16,8

(p) résultats provisoires 2010

Source : Insee, recensements de la population, estimations de population

Indice de vieillesse

	1990	1999	2010
Champagne-Ardenne	61	76	95
France métropolitaine	68	80	93

Indice de vieillesse : nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans

Résultats provisoires pour 2010

Source : Insee, recensements de la population, estimations de population

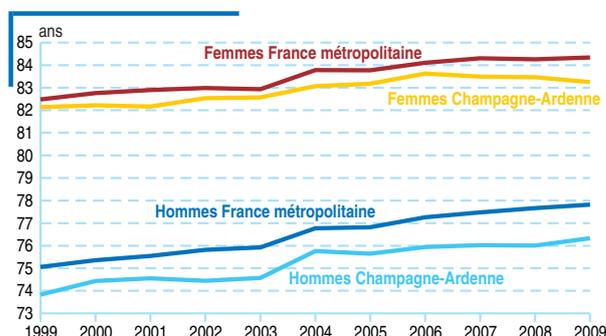
En 20 ans, la structure par âge de la population s'est profondément modifiée. Les moins de 20 ans représentent aujourd'hui moins d'un quart de la population (24,4 %) contre 29,5 % en 1990. Le poids des 20 à 39 ans diminue aussi fortement passant de 30,3 % en 1990 à 24,8 % vingt ans plus tard. Au contraire, le poids des classes d'âges supérieures augmente. En 2010, la Champagne-Ardenne compte 95 personnes âgées d'au moins 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, contre 61 en 1990. L'indicateur de vieillesse des Champardennais dépasse aujourd'hui la moyenne nationale, alors qu'il lui était encore inférieur en 1999.

Depuis 1999, l'espérance de vie des Champardennaises a moins augmenté qu'au niveau national

En 2009, l'espérance de vie à la naissance s'établit en Champagne-Ardenne à 76,3 ans pour les hommes et 83,2 ans pour les femmes. Pour les hommes, elle est de 1,5 an inférieure à l'espérance de vie de France métropolitaine et pour les femmes de 1,1 an inférieure. Différente selon le sexe, l'espérance de vie l'est aussi selon la catégorie sociale. Ainsi, au niveau national, l'espérance de vie d'une femme cadre de 35 ans était estimée en 2008 à 52 ans tandis que celle d'une ouvrière n'était que de

49 ans ; les hommes cadres de 35 ans pouvaient espérer vivre encore 47 ans et les hommes ouvriers 41 ans. Aussi, en raison de leurs caractéristiques sociales, la Haute-Marne et les Ardennes se situent parmi les dix départements de France métropolitaine à l'espérance de vie la moins élevée : celle-ci atteint respectivement 82,4 et 82,5 ans chez les femmes et 75,6 ans chez les hommes.

Espérance de vie à la naissance



Source : Insee, statistiques de l'état-civil, estimations de population

Entre 1999 et 2009, les hommes comblent une partie de leur retard sur les femmes : les Champardennais gagnent 2,5 ans d'espérance de vie et les Champardennaises 1,1 an, gains toutefois inférieurs à ceux de France métropolitaine (+2,8 ans et +1,9 ans). Aussi, l'écart d'espérance de vie entre la Champagne-Ardenne et la France métropolitaine se creuse, particulièrement chez les femmes où il passe de 0,4 an en 1999 à 1,1 an en 2009, en défaveur de la région. Entre 1999 et 2009, le gain d'espérance de vie est le moins élevé pour les Haut-Marnais (+1,7 an) et surtout les Haut-Marnaises, pour lesquelles le gain est même nul, seul cas parmi les départements de France métropolitaine.

Mariages par état matrimonial antérieur et âge moyen au premier mariage en Champagne-Ardenne

Année de mariage	Ensemble des mariages	État matrimonial antérieur des époux				Âge moyen au premier mariage	
		Époux		Épouse		Hommes	Femmes
		Célibataire	Veuf ou divorcé	Célibataire	Veuve ou divorcée		
1999	7 024	5 802	1 222	5 858	1 166	29,4	27,2
2010	4 980	3 959	1 021	4 029	951	32,1	30,1

Source : Insee, statistiques de l'état-civil

Unions et ruptures

Unités : nombre et %	Mariages		Pacs		Divorces	
	2010	Évol. 2009- 2010	2010	Évol. 2009- 2010	2010	Évol. 2009- 2010
Ardennes	1 095	-1,5	851	12,9	476	24,6
Aube	1 105	-1,8	824	17,7	644	0,2
Marne	2 126	-2,4	2 051	6,2	1 161	9,9
Haute-Marne	654	-3,5	609	29,3	372	24,4
Champagne-Ardenne	4 980	-2,2	4 335	12,4	2 653	11,5
France métropolitaine	245 334	0,1	203 956	17,8	130 810	2,5

Sources : Insee, statistiques de l'état-civil - Ministère de la Justice et des Libertés

9 Pacs pour 10 mariages

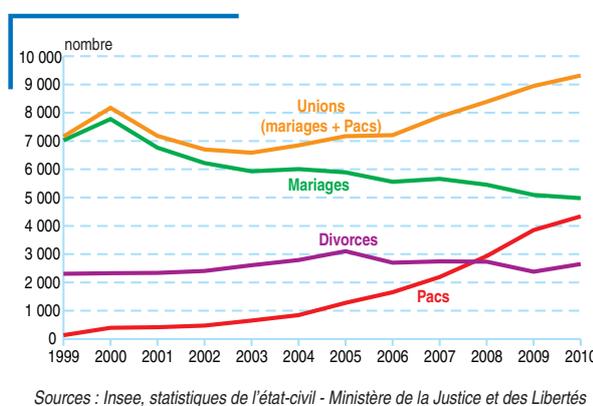
Comme au niveau national, le nombre de mariages célébrés en Champagne-Ardenne continue de diminuer avec 4 980 unions devant le maire en 2010 (5 100 en 2009). Les unions entre deux célibataires représentent 72 % des mariages, contre 75 % en 1999, et l'âge moyen au premier mariage continue de reculer : un homme célibataire se marie en moyenne à 32,1 ans, contre 29,4 ans en 1999 ; une femme célibataire se marie à 30,1 ans contre 27,2 ans onze ans plus tôt. Les Champardennais se marient plus jeunes qu'en moyenne nationale : l'écart est de 0,5 an chez les hommes célibataires au mariage, comme en 1999. Pour les femmes, l'écart s'est réduit passant de 0,6 à 0,4 an.

En 2010, le nombre de Pacs conclus dans la région continue de progresser avec 4 340 contrats signés, soit une augmentation de 12 % en un an, contre 18 % au niveau national.

La même année, 770 dissolutions de Pacs ont été prononcées en Champagne-Ardenne, soit une hausse de 37 % en un an contre 31 % en France métropolitaine. Une dissolution de Pacs ne signifie pas toujours une fin de vie commune : au niveau national, 37 % des dissolutions ont pour motif le mariage du couple pacsé, deuxième motif de rupture de contrat après le commun accord des partenaires (59 % des dissolutions) ; les autres dissolutions (4 %) ayant pour motif une demande unilatérale de l'un des partenaires ou un décès.

Après la forte baisse de 2009, sans doute en lien avec la crise, le nombre de divorces augmente de nouveau et encore plus fortement qu'au niveau national (11 % contre 3 %). En Champagne-Ardenne, 2 650 divorces ont été prononcés en 2010. La hausse est la plus importante dans les Ardennes (+25 %), en Haute-Marne (+24 %) puis dans la Marne (+10 %). Dans l'Aube, le nombre de divorces reste stable. ■

Unions et ruptures en Champagne-Ardenne



Sources : Insee, statistiques de l'état-civil - Ministère de la Justice et des Libertés

Jean-Pierre Bini



Pour en savoir plus

- [« Bilan démographique 2011 - La fécondité reste élevée », Insee première n° 1385, janvier 2012](#)
- [« Bilan démographique 2010 - La population française atteint 65 millions d'habitants », Insee Première, n° 1332, janvier 2011](#)
- [« Bilan démographique 2009 en Champagne-Ardenne - Nouvelle baisse de l'excédent des naissances sur les décès », Insee flash Champagne-Ardenne, n° 130, février 2011](#)
- Pyramides des âges, [animations interactives](#) sur insee.fr



Définitions

- **Naissances** : les naissances sont comptabilisées au lieu de domicile de la mère.
- **Pacs** : le pacte civil de solidarité est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Par contre, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Le Pacs peut être dissout par la volonté de l'un ou des deux contractants, qui adresse(nt) une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.
- **Mariages** : les mariages sont enregistrés dans la commune du mariage.
- **Décès** : les décès sont comptabilisés au lieu de domicile du défunt.
- **Indicateur conjoncturel de fécondité** : appelé également somme des naissances réduites, il mesure le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.
Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.
- **Espérance de vie** : l'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.
L'espérance de vie à l'âge x est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.



Méthode

- **La source état civil**
Depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). Les statistiques d'état-civil sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.
- **La source estimations de population**
Le recensement de la population sert de base aux estimations annuelles de population. Il en fixe les niveaux de référence, pour les années où il est disponible. Depuis la publication des résultats relatifs au 1^{er} janvier 2006, le recensement fournit des résultats chaque année ce qui permet un meilleur suivi des tendances d'évolution de la population à moyen terme. Pour l'année 2010, les estimations de population sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population du dernier recensement de 2009 grâce à des estimations, d'une part, du solde naturel et, d'autre part, du solde migratoire. Les pyramides des âges utilisées sont des pyramides « par génération » obtenues à partir de l'année de naissance au recensement et non de l'âge.
le solde naturel, différence au cours de l'année entre le nombre de naissances et le nombre de décès dans la zone géographique. Les naissances et les décès pris en compte sont ceux domiciliés, c'est-à-dire comptabilisés respectivement au lieu de domicile de la mère et au lieu de domicile de la personne décédée.
le solde migratoire, différence entre le nombre de personnes venues résider dans la zone (les entrants) et le nombre de personnes qui l'ont quittée pour résider ailleurs (les sortants). Les soldes migratoires des régions échappent à toute procédure d'enregistrement. Aussi, il est calculé un solde apparent. Celui-ci se calcule par différence entre la variation de population entre deux recensements (1999 et 2009) et l'excédent naturel (naissances - décès). Pour une zone donnée, ce solde apparent intègre le solde des migrations à l'intérieur de la métropole (solde interne), le solde des migrations avec l'étranger (solde externe), mais aussi un « résidu » dû aux écarts de qualité des recensements successifs et, pour le dernier recensement, aux changements méthodologiques de collecte et de traitement des données. Les taux de soldes migratoires de 2010 sont estimés en prolongeant les taux de solde migratoires annuels moyens issus des recensements successifs de 2006 à 2009.